

# Le marquage Bicycode® : comment ça marche ?

# 3 règles pour réduire le risque de vol

## Qu'est-ce que le marquage ?

Le marquage c'est un numéro unique gravé sur le cadre du vélo : le Bicycode.

- Ce numéro est enregistré sur une base de données nationale : [www.bicycode.org](http://www.bicycode.org)
- Un mot de passe vous est délivré pour accéder à votre espace personnel sur [www.bicycode.org](http://www.bicycode.org)

## Comment faire marquer votre vélo ?

- Rendez-vous chez l'opérateur le plus proche, retrouvez les coordonnées sur [www.bicycode.org](http://www.bicycode.org)
- Présentez-vous avec votre vélo et un titre de propriété (facture d'achat).



Illustration : B. Masson

A défaut l'opérateur peut accepter la présentation d'une pièce d'identité et noter vos coordonnées dans un registre qui peut être consulté sur demande par les forces de l'ordre.

## Une fois votre vélo marqué...

Conservez soigneusement votre Passeport, c'est la carte grise de votre vélo !

Il contient votre numéro Bicycode et votre mot de passe.

Ces informations sont indispensables pour déclarer :

- le vol de votre vélo,
- la restitution de votre vélo,
- tout changement de coordonnées.

Renseignez vos coordonnées sur [www.bicycode.org](http://www.bicycode.org)

En cas de vente ou de don, transmettez le Passeport vélo avec votre vélo.



## Votre vélo est volé :

Déposez plainte à la police ou la gendarmerie en indiquant votre numéro Bicycode.

Déclarez votre vélo volé sur le site [www.bicycode.org](http://www.bicycode.org)



Le numéro gravé et les informations enregistrées dans la plainte et sur notre serveur permettront de vous restituer le vélo s'il est retrouvé.

## Votre vélo est retrouvé :

Important : une fois votre vélo restitué, déclarez-le retrouvé sur [www.bicycode.org](http://www.bicycode.org)

Si vous omettez de radier votre vélo de la liste noire des vélos volés, il reste enregistré comme volé et vous pourriez être soupçonné de recel.

## Vous trouvez un vélo :

Repérez le Bicycode puis consultez la base de données, par téléphone au 0825 560 030 ou par Internet sur [www.bicycode.org](http://www.bicycode.org)

Si ce vélo est déclaré volé, nous vous invitons à en avertir les forces de l'ordre. Vous aidez ainsi les cyclistes à retrouver leur vélo et vous luttez contre le recel.



## 1 Ayez un antivol solide !

Evitez les câbles fins. Les U sont les plus solides.

Pour plus de renseignements pratiques, consultez les conseils et les tests antivols de la FUB sur [www.bicycode.org](http://www.bicycode.org)

Un bon antivol dissuade aussi les voleurs.



## 2 Cadenassez toujours votre vélo !

Certains voleurs sont à l'affût près des commerces où vous vous arrêtez « juste pour 2 minutes » et près de la moitié des vols ont lieu dans des immeubles...

Alors, cadenassez toujours votre vélo !



## 3 Attachez le cadre à un point fixe !



Si possible, attachez le cadre du vélo et la roue avant à un point fixe.